

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 7 août 2019 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Claude Brunet et Pierre Salois.

Absence : monsieur Daniel Houle est absent pour toute la durée de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Adoption du règlement d'emprunt 914-19 décrétant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc de 150 mm par une conduite de 200 mm, laquelle est située sur le boulevard des Laurentides (route 117) entre le chemin du Pont et le chemin des Cascadelles sur une distance d'environ 150 mètres et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût ;
3. Période de questions ;
4. Levée de l'assemblée.

12907-0819

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la Loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12908-0819

Résolution – Adoption du règlement d'emprunt 914-19 décrétant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc de 150 mm par une conduite de 200 mm située sur le boulevard des Laurentides (route 117) entre le chemin du Pont et le chemin des Cascadelles sur une distance d'environ 150 mètres et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté par monsieur Claude Brunet lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 août 2019;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu **D'ADOPTER** le règlement numéro 914-19 décrétant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc de 150 mm par une conduite de 200 mm, située sur le boulevard des Laurentides (route 117) entre le chemin du Pont et le chemin des Cascadelles sur une distance d'environ 150 mètres et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune question n'a été posée étant donné qu'aucun citoyen ne s'est présenté à cette assemblée.

Levée de l'assemblée

12909-0819

À 7h05 considérant que tous les sujets à l'ordre du jours sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(s) Nathalie Rochon

NATHALIE ROCHON
Mairesse

(s) Sylvie Dupuis

Sylvie Dupuis
Directeur général adjointe

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse